

# COMPTE RENDU SOMMAIRE

## DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/11/2013

### 1) Décisions modificatives

Budget Principal : Suite à la décision concernant les travaux de remplacement d'un poteau d'incendie (DCM du 5/07/2013), Monsieur le Maire propose la modification budgétaire suivante :

Opération 42 article 2315 : - 4.300 €

Opération 43 article 21568 : + 4.300 €

Le conseil accepte à l'unanimité des voix la proposition.

Budget assainissement : Suite aux divers problèmes d'assainissement, il a été nécessaire de procéder à la création de 4 avaloirs chemin de la botte à Frontigny (DCM du 04/10/2013). Monsieur le Maire propose ainsi la modification budgétaire suivante :

Opération 13 article 2315 : - 8.500 €

Article 2315, hors opération : + 8.500 €

### 2) Avenant au marché COLAS : travaux d'assainissement rue des jardins

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux d'assainissement rue des jardins à Frontigny nécessitent le dédoublement des tuyaux du réseau. Ainsi, un avenant au marché est proposé pour la somme de 22.710,84 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité des voix l'avenant au marché et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents s'y référant.

### 3) Fonds de concours

Afin de financer de création de garages pour les ateliers municipaux, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter la participation de la Communauté de Communes du Val Saint Pierre au titre du fonds de concours. Pour mémoire le devis de construction des garages s'élève à 26.277,71 € TTC (soit 21.971,33 € HT)

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des voix :

\* Réaffirme son accord pour les travaux de création de garages

\* Plan de financement : Fonds de concours : 9.251 €

Autofinancement : 17.026,71 €

\* Donne tous pouvoirs au Maire pour effectuer la demande de subvention et signer tous documents s'y rapportant.

#### 4) Location du Foyer Socio-Educatif : tarifs 2014

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des voix, décide de fixer les tarifs 2014 comme suit : -voir tableau en mairie ou sur site internet-

#### 5) Crédits scolaires 2014

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des voix, décide de fixer les tarifs 2014 comme suit :

- Crédit par classe : 500 €
- Crédits sorties scolaires : 31,50 €
- Crédits classe transplantée : alignement sur le conseil général, à savoir 11 €/jr/enfant pour les voyages hors Moselle et 20 €/jr/enfant pour les voyages en Moselle.

#### 6) Renouvellement de l'adhésion au CNAS 2014

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, accepte le renouvellement de l'adhésion au CNAS pour le personnel communal pour 2014.

#### 7) Travaux d'assainissement : Garages de l'atelier communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de construction des garages ont débuté. Toutefois, le puits perdu qui devait récolter les eaux pluviales n'existe pas et aucun système de récupération des eaux n'existe. De ce fait, Monsieur le Maire informe le conseil municipal des premiers devis reçus pour ces travaux. Au vu des difficultés et du coût que cela engendre, le conseil décide d'opter pour la technique de la tranchée (au lieu du fonçage ou d'un système de pompe).

Le conseil décidé également, à l'unanimité des voix, de donner tous pouvoirs au Maire pour poursuivre les recherches de devis et opter pour le mieux disant.

#### 8) Divers : subvention exceptionnelle

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des voix, décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 575 euros à l'A.G.E. au profit de la maintenance du photocopieur.

#### 9) Divers : subvention aux Restos du cœur

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des voix, décide de ne pas verser de subvention pour 2014.

#### 10) Divers : Maintenance des ordinateurs de l'école primaire

Après délibération et à l'unanimité des voix, le conseil municipal décide d'accepter le devis de nextiraone concernant la maintenance des solutions matérielles et logicielles de la classe numérique. Celui-ci s'élève à 2.691 € TTC.